



Chapitre 1 : Concevoir une leçon

Référentiel du PE : BO du 26 mars 2015 (n°13).

Les objectifs de la séance se définissent en termes de savoirs (contenus, connaissances), savoirs-faire (capacités, opérations mentales et actions) et savoir-être (attitudes).

“Qu’est-ce que je veux que les élèves sachent à la fin de la séance?”

L’objectif pédagogique vidé conditionne le type d’activité: situation problème, démarche d’investigation, manipulation, analyse de documents, exercices d’application ...

CRPE Facile